

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 09516

Numéro SIREN : 820 706 042

Nom ou dénomination : 3M SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2019 sous le numéro de dépôt 979

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>3M SERVICES</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>81 Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>8</td><td>2</td><td>0</td><td>7</td><td>0</td><td>6</td><td>0</td><td>4</td><td>2</td></tr></table>												8	2	0	7	0	6	0	4	2
8	2	0	7	0	6	0	4	2												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>4</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	4	1	2					
1	4																			
1	2																			
										Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>										
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	18 000	012		18 000													
		Autres *	014	25 000	016		25 000													
	Immobilitisations corporelles *		028	21 676	030	3 182	18 493													
	Immobilitisations financières * (1)		040	4 318	042		4 318													
	Total I (5)		044	68 993	048	3 182	65 811													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	1 000	052	1 000													
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	21 700	070	21 700														
		Autres * (3)	072	6 747	074	6 747														
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	37 095	086	37 095														
	Charges constatées d'avance *		092	894	094	894														
Total II		096	67 436	098	67 436															
Total général (I+II)		110	136 429	112	3 182	133 247														
PASSIF										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	10 000												
	Écarts de réévaluation						124													
	Réserve légale						126													
	Réserves réglementées *						130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)						131													
	Report à nouveau						134													
	Résultat de l'exercice						136	(30 678)												
	Provisions réglementées						140													
Total I						142	(20 678)													
Provisions pour risques et charges						Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	52 132												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	35 340												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						169	62 267												
	Produits constatés d'avance						174													
Total III						176	153 924													
Total général (I + II + III)						180	133 247													
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	68 994												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Certifié conforme

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (Article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3M SERVICES		Néant ☐ *				
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018				
						Exercice N clos le 31.12.2017				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	1 520			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
		Services *		217		218	126 249			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitations reçues				226					
	Autres produits					230	1			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	127 770			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises) *					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	16 098			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(1 000)			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	102 438			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	295	244	776		
	Rémunérations du personnel *					250	22 217			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	2 967			
	Dotations aux amortissements *					254	3 182			
	Dotations aux provisions					256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	11 247			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	157 925			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(30 156)			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	522			
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(30 678)			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	30 678		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	848			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-1E (44. octies et octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990					
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	1 517		
	Créance due au report en arrière du déficit				346					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352			
						Déficit col. 2		354	31 347	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370		372	31 347
						Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : 3M SERVICESNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	18 000	404		406	18 000				
	Autres	410		412	25 000	414		416	25 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432	15 973	434		436	15 973				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 500	444		446	1 500				
	Installations générales agencements divers	450		452	1 664	454		456	1 664				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 540	474		476	2 540				
Immobilisations financières		480		482	4 318	484		486	4 318				
TOTAL		490		492	68 994	494		496	68 993				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522	1 628	524		526	1 628		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	486	534		536	486		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	290	544		546	290		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	778	564		566	778		
TOTAL		570		572	3 182	574		576	3 182		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI, joindre un état du même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Certifié conforme

DGFIP N°2033-B-SD 2018

Extension

Le KPI conforme 

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 3M SERVICES

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	31 347
Total des déficits restant à reporter	870	31 347

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	19 112
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	19 905
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme

ANNEXE

Période du 01/11/2016 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 04/10/2018

PREAMBULE

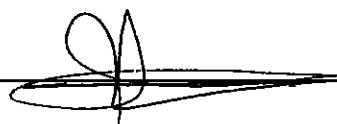
Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 133 246,95 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -30 677,52 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 01/11/2016 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/11/2015 au 31/10/2016.

Certifié conforme



REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Certifié conforme



1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Certifié conforme

1.2 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.3 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)

Certifié conforme

- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Certifié conforme

3M SERVICES – MAIL BOXES ETC.
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital Social : 10 000 Euros
Siège social : 81 avenue Henri Ginoux
92 120 MONTROUGE
R.C.S. NANTERRE 820 706 042

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE L'ACTIONNAIRE
UNIQUE
EN DATE DU 22 JUIN 2018

L'an Deux milles dix-huit, le 22 juin, au siège social,
Mr Mathieu ROUHAUD, actionnaire unique de 3M SERVICES, société par actions simplifiée unipersonnelle,

Après avoir exposé que :

Mr Mathieu ROUHAUD, président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Les documents lui ont été adressés et l'inventaire tenu à sa disposition dans les délais réglementaires.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- l'affectation du résultat ;
- la constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- rémunération de la gérance,
- décision à prendre par application de l'article L. 223-42 du Code de commerce : dissolution anticipée ou non de la Société.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte d'un montant de 30 677,52 €.

L'actionnaire unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

NR

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à un montant de 30 677,52 € de la façon suivante :

Perte	- 30 677.52Euros
Réserve légale avant répartition	0.00Euros
Report à nouveau avant répartition	0.00Euros
Affectation à la réserve légale	0.00Euros
Affectation en report à nouveau	-30 677.52Euros
Dividendes distribués	0.00Euros
Réserve légale finale	0.00Euros
Report à nouveau final	-30 677.52Euros

Il est rappelé conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des exercices précédents et l'abattement correspondant ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	ABATTEMENT (article 243bis du CGI)
31/12/2014	0€	40%
31/12/2015	0€	40%
31/12/2016	0€	40%

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique, prenant acte :

*que pour l'exercice de ses fonctions, le président a perçu une rémunération d'un montant de 0€ au titre de ses fonctions, et a bénéficié du remboursement de ses frais sur justificatifs.

*que les indemnités ou rémunérations versées au président pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 s'élèveront au maximum à 50 000 Euros incluant des primes, charges sociales en sus à la charge de la société.

En outre le président pourra prétendre au remboursement de ses frais sur justificatifs.

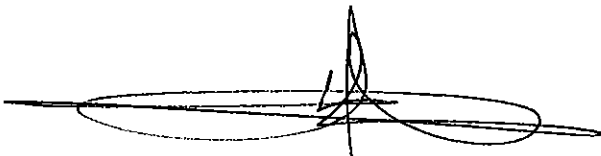
CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2017 approuvés par l'assemblée Générale en date du 30 juin 2018, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, refuse la dissolution anticipée de la société et décide de la poursuite de l'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'actionnaire unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated loop with a vertical stroke through the center, and a horizontal line extending to the left.

3M SERVICES – MAIL BOXES ETC.
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital Social : 10 000 Euros
Siège social : 81 avenue Henri Ginoux
92 120 MONTROUGE
R.C.S. NANTERRE 820 706 042

AFFECTATION DU RESULTAT

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 JUIN 2018

L'actionnaire unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à un montant de 30 677,52€ de la façon suivante :

Perte	-30 677.52Euros
Réserve légale avant répartition	0.00Euros
Report à nouveau avant répartition	0.00Euros
Affectation à la réserve légale	0.00Euros
Affectation en report à nouveau	-30 677.52Euros
Dividendes distribués	0.00Euros
Réserve légale finale	0.00Euros
Report à nouveau final	-30 677.52Euros

Il est rappelé conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des exercices précédents et l'abattement correspondant ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	ABATTEMENT (article 243bis du CGI)
31/12/2014	0€	40%
31/12/2015	0€	40%
31/12/2016	0€	40%

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

